

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
SITATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **94 512 626**, un actif net de D : **94 265 050** et un bénéfice de la période de D : **1 288 384**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 30 Septembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Afin de se conformer aux dispositions de la note 2.1. (c), votre société a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/09/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au titre du 3^{ème} trimestre 2021, s'élèvent à 965 dinars.
Par ailleurs, le 3^{ème} trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 2^{ème} trimestre 2021 pour un montant de 10 846 dinars.
2. Le dépositaire ayant versé en date du 28/09/2021, les agios créditeurs relatifs au 1^{er} trimestre 2021, pour un montant de 11 844 dinars. Ces agios ont fait l'objet d'un abonnement journalier à compter de la date de leur encaissement sur une durée de 17 jours (Note 3-6 « Autres créditeurs divers »).

3. Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la « SICAV TANIT LA POSTE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées. En effet, Au 30 Septembre 2021, la "SICAV TANIT LA POSTE" a évalué la souche de BTA 7,5% (à échoir en Décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de la surcote dégagée sur la maturité résiduelle du titre.

Etant donné que la n'a donc pas tenu compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Etant précisé que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

L'évaluation adoptée par la SICAV suivant la méthode du coût amorti a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 8 060 dinars, tandis que, la valeur desdits BTA par référence à la courbe des taux, aurait dégagée une plus-value latente de 52 312 dinars. Par conséquent, l'impact sur l'actif net, au 30 Septembre 2021, s'élève à 44 252 dinars et celui sur la valeur liquidative de l'action est de 0,055 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Vérfications spécifiques

Nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 29 Octobre 2021

Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
Au 30 Septembre 2021
 (Unité : Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
	Notes			
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	71 777 333	46 211 618	46 102 944
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 569 804	2 740 308	3 682 379
b- Obligations et valeurs assimilées		67 207 529	43 471 310	42 420 565
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		22 700 003	30 895 804	34 891 790
a- Placements monétaires	3 - 2	10 919 949	13 609 677	11 251 168
b- Disponibilités	3 - 3	11 780 054	17 286 127	23 640 622
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	35 290	57 791	-
TOTAL ACTIF		94 512 626	77 165 213	80 994 734
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	197 001	150 856	158 662
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	50 575	1 486 726	43 742
TOTAL PASSIF		247 576	1 637 582	202 404
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	90 502 472	72 250 192	76 294 135
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		3 762 578	3 277 439	4 498 195
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	3 762 578	3 277 439	4 498 195
ACTIF NET		94 265 050	75 527 631	80 792 330
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		94 512 626	77 165 213	80 994 734

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2021

(unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Exercice 2020
	Notes					
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	1 020 730	2 698 194	722 776	2 341 933	3 079 111
a- Dividendes		-	296 191	-	188 703	188 703
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 020 730	2 402 003	722 776	2 153 230	2 890 408
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	432 464	1 672 517	410 993	1 285 821	1 698 823
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 453 194	4 370 711	1 133 769	3 627 754	4 777 934
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	197 001	574 246	150 855	443 023	601 686
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 256 193	3 796 465	982 914	3 184 731	4 176 248
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	34 821	113 184	33 377	94 554	127 418
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 221 372	3 683 281	949 537	3 090 177	4 048 830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		96 876	79 297	211 644	187 262	449 365
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 318 248	3 762 578	1 161 181	3 277 439	4 498 195
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(96 876)	(79 297)	(211 644)	(187 262)	(449 365)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		67 012	(86 696)	62 442	(42 739)	(18 548)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		-	(16 719)	(16 369)	25 697	45 423
Frais de négociation de titre		-	(3 420)	-	-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1 288 384	3 576 446	995 610	3 073 135	4 075 705

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2021
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Exercice 2020
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 288 384	3 576 446	995 610	3 073 135	4 075 705
a- Résultat d'exploitation	1 221 372	3 683 281	949 537	3 090 177	4 048 830
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	67 012	(86 696)	62 442	(42 739)	(18 548)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-	(16 719)	(16 369)	25 697	45 423
d- Frais de négociation des titres	-	(3 420)	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>					
a- Souscriptions	10 305 872	45 454 950	15 157 768	30 645 880	77 275 692
* Capital	8 879 800	39 845 200	12 821 900	28 227 600	69 939 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	1 072 079	4 912 580	1 790 808	1 685 309	4 172 522
* Régularisation des sommes capitalisables	353 993	697 170	545 059	732 971	3 163 670
b- Rachats	(7 531 368)	(35 558 676)	(10 104 227)	(23 799 831)	(66 167 514)
* Capital	(6 490 700)	(31 101 400)	(8 250 600)	(21 945 700)	(59 884 700)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(783 551)	(3 839 403)	(1 520 212)	(1 308 422)	(3 568 509)
* Régularisation des sommes capitalisables	(257 117)	(617 873)	(333 415)	(545 709)	(2 714 305)
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 062 888	13 472 720	6 049 150	9 919 184	15 183 883
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	90 202 162	80 792 330	69 478 481	65 608 447	65 608 447
b- En fin de période	94 265 050	94 265 050	75 527 631	75 527 631	80 792 330
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	783 371	719 824	636 382	619 276	619 276
b- En fin de période	807 262	807 262	682 095	682 095	719 824
VALEUR LIQUIDATIVE	116,771	116,771	110,729	110,729	112,239
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,41%	4,04%	1,42%	4,52%	5,94%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} juillet au 30 Septembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

30 Septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% actif	% actif net	Note / garantie
<u>Obligations & Valeurs assimilées</u>		65 275 600	67 207 529	71,11%	71,30%	
<u>Titres émis par le Trésor</u>		26 806 000	27 133 139	28,71%	28,78%	
EMP NAT 21 T2 CB	150 000	15 000 000	15 104 153	15,98%	16,02%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 177 447	10,77%	10,80%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	2 000	1 806 000	1 851 539	1,96%	1,96%	
<u>Titres émis par des sociétés</u>		38 469 600	40 074 390	42,40%	42,51%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	10 000	800 000	819 481	0,87%	0,87%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B 11.5	5 000	500 000	512 729	0,54%	0,54%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	99 800	99 812	0,11%	0,11%	

AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	600 000	615 290	0,65%	0,65%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	15 000	1 500 000	1 569 567	1,66%	1,67%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	5 000	500 000	523 796	0,55%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2021-1	25 000	2 500 000	2 575 685	2,73%	2,73%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 200 000	1 261 940	1,34%	1,34%	
ATB SUB 2017	10 000	800 000	829 174	0,88%	0,88%	
ATL 2018-1	10 000	400 000	405 530	0,43%	0,43%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 600 000	1 721 632	1,82%	1,83%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 200 000	1 272 723	1,35%	1,35%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	1 200 000	1 243 771	1,32%	1,32%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018- 1	10 000	400 000	408 114	0,43%	0,43%	BB-
BH 2009	5 000	153 500	158 386	0,17%	0,17%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	600 000	617 834	0,65%	0,66%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	200 000	205 945	0,22%	0,22%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	900 000	931 202	0,99%	0,99%	
BNA SUB 2017-1	10 000	600 000	612 709	0,65%	0,65%	
BNA SUB 2018-1	10 000	400 000	403 761	0,43%	0,43%	
BTE 2016	10 000	200 000	208 077	0,22%	0,22%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	600 000	638 190	0,68%	0,68%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	600 000	631 313	0,67%	0,67%	
CIL 2018/1	10 000	600 000	635 825	0,67%	0,67%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 200 000	1 232 587	1,30%	1,31%	BBB-
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 200 000	1 263 385	1,34%	1,34%	BB
Hannibal LEASE 2017-2	28 500	1 710 000	1 734 420	1,84%	1,84%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 200 000	1 253 813	1,33%	1,33%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	300 000	314 003	0,33%	0,33%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	3 000 000	3 224 430	3,41%	3,42%	BB-
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	400 000	411 570	0,44%	0,44%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	100 000	102 892	0,11%	0,11%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	266 300	272 239	0,29%	0,29%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 600 000	1 712 675	1,81%	1,82%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 200 000	1 268 967	1,34%	1,35%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	5 000	500 000	520 252	0,55%	0,55%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	20 000	1 600 000	1 661 861	1,76%	1,76%	
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	200 000	204 783	0,22%	0,22%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 200 000	1 223 797	1,29%	1,30%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	800 000	833 788	0,88%	0,88%	BBB+
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	200 000	207 129	0,22%	0,22%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	409 745	0,43%	0,43%	BBB
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	4 000	240 000	244 482	0,26%	0,26%	BBB
TL SUB 2018	20 000	1 200 000	1 260 391	1,33%	1,34%	BBB-
TLF SUB 2021	6 000	600 000	601 031	0,64%	0,64%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	200 000	208 693	0,22%	0,22%	

UIB 2011-1 CAT B	20 000	1 000 000	1 004 971	1,06%	1,07%	
Titres OPCVM		4 643 922	4 569 804	4,84%	4,85%	
SICAV-BH obligataire	44 491	4 643 922	4 569 804	4,84%	4,85%	
Total		69 919 522	71 777 333	75,94%	76,14%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **10 919 949** dinars au 30-09-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2021	% Actif	Émetteur
CD270921/07102021 BH (10j ; 7,26%)	3 993 560	3 996 136	4,23%	BH BANK
CD240921/04102021 BH (10j ; 7,26%)	2 995 170	2 998 551	3,17%	BH BANK
CD060721/020122 UNIFACTOR (180j ; 8,8%)	1 932 567	1 965 160	2,08%	UNION DE FACTORING
CD290721/25012022 UNIFACTOR (180j ; 8,8%)	966 284	978 272	1,04%	UNION DE FACTORING
CD100721/060122 UNIFACTOR (180j ; 8,8%)	966 284	981 830	1,04%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt	10 853 865	10 919 949	11,55%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **11 780 054** dinars au 30-09-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Dépôts à vue	11 780 054	17 286 127	23 640 622
Total	11 780 054	17 286 127	23 640 622

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **35 290** dinars au 30-09-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Solde des souscriptions/Rachats	34 325	57 791	-
Intérêts courus sur dépôts à vue (*)	965	-	-
Total	35 290	57 791	-

(*) à partir du 28/09/2021, la sicav a adopté la méthode de l'estimation des intérêts courus sur les dépôts à vue.

Ainsi, Ce solde représente l'abonnement des intérêts courus constaté durant les deux dernières journées du 3ème trimestre 2021.

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **197 001** dinars au 30-09-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	34 765	26 622	27 999
Rémunération du distributeur à payer	162 236	124 234	130 663
Total	197 001	150 856	158 662

3-6 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2021 à **50 575** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Certificat de dépôt AED à décaisser	-	1 451 754	-
Jetons de présence	11 235	11 249	15 026
Redevances CMF à payer	7 607	5 900	6 450
Autres charges AGO amortis	2 447	-	
Honoraires CAC à payer	17 517	14 087	21 271
TCL à payer	1 318	1 176	995
Frais de conseil et d'assistance à payer	-	2 560	-
Agios Créiteurs (*)	10 451	-	-
Total	50 575	1 486 726	43 742

(*) A la date du 28/09/2021, le dépositaire a versé 11 844 DT représentant le montant des agios créiteurs du 1er Trimestre de 2021. La sicav a procédé à l'abonnement de ce montant sur une durée de 17 jours commençant le 28/09/2021.

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 30-09-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	76 294 135
Nombre de titres	719 824
Nombre d'actionnaires	1 336
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	39 845 200
Nombre de titres émis	398 452
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(31 101 400)
Nombre de titres rachetés	(311 014)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(86 696)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(16 719)
Frais de négociation de titre	(3 420)
Régularisation des sommes non capitalisables	663 960
Résultat incorporé à la VL (*)	4 498 195
Régularisation du résultat incorporé à la VL	409 217
Capital au 30-09-2021	
Montant	90 502 472
Nombre de titres	807 262
Nombre d'actionnaires	1493

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	4 048 830	449 365	409 217	4 907 412
Exercice en cours	3 683 281	-	79 297	3 762 578

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 Septembre 2021 la somme de **1 020 730** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2021 Au 30/09/2021	01/01/2021 Au 30/09/2021	01/07/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des BTA	311 846	319 079	-	-	-
Revenus des titres OPCVM	-	296 191	-	188 703	188 703
Revenus des obligations	708 884	2 082 924	722 776	2 153 230	2 890 408
TOTAL	1 020 730	2 698 194	722 776	2 341 933	3 079 111

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 30 Septembre 2021 la somme de **432 464** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2021 Au 30/09/2021	01/01/2021 Au 30/09/2021	01/07/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des placements à termes	10 121	26 770	15 357	61 081	74 255
Intérêts des certificats de dépôts	422 343	1 603 712	343 752	1 070 060	1 250 994
Intérêts des Billets de trésorerie	-	42 035	51 884	154 680	373 574
Total	432 464	1 672 517	410 993	1 285 821	1 698 823

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 Septembre 2021 à **197 001** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2021 Au 30/09/2021	01/01/2021 Au 30/09/2021	01/07/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	34 765	101 338	26 621	78 180	106 180
Rémunération du distributeur	162 236	472 908	124 234	364 843	495 506
Total	197 001	574 246	150 855	443 023	601 686

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 Septembre 2021 à **34 821** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2021 Au 30/09/2021	01/01/2021 Au 30/09/2021	01/07/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 30/09/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevances CMF	23 176	67 558	17 747	52 120	70 787
Honoraires commissaires aux comptes	1 017	14 481	7 185	14 427	21 611
Autres charges AGO amortis	3 251	8 804	603	7 025	7 865
Jetons de présence	3 777	11 208	3 777	11 249	15 026
TCL	3 600	10 933	4 065	9 531	12 227
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	200	200
Frais de conseil et d'assistance	-	-	-	-	(300)
Autres charges (*)	-	-	-	2	2
Total	34 821	113 184	33 377	94 554	127 418

(*) Le solde de ce poste au 30/06/2021 qui s'élève à 201 DT a été reclassé dans le poste "Autres charges AGO amortis"

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net moyen soit : $197\,001 / 91\,987\,169 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $34\,821 / 91\,987\,169 = 0,04\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.